

ASSISTANT DE PRÉVENTION

1 - CONNAISSANCES TECHNIQUES

- Connaissance de la réglementation et du cadre législatif lié à la santé et sécurité au travail
- Connaissance de l'environnement des collectivités territoriales et des organisations locales de la gestion des déchets
- Connaissance des contraintes de la conduite poids-lourds, être titulaire du permis poids lourd sera un plus
- Connaissance des recommandations CRAM norme R437 liées à la collecte
- Maîtrise des démarches, méthodes et outils de la prévention

2 - SAVOIR-FAIRE

- BAC + 2 Minimum en QHSE (qualité hygiène sécurité environnement).
- Habileté en communication orale et capacités rédactionnelles
- Autonome en informatique et maîtrise de la cartographie (formation sur le logiciel prévue)
- Sensibilisation aux risques professionnels auprès des agents

3 - SAVOIR-ÊTRE PROFESSIONNELS

- Qualité d'écoute et relationnel adapté, diplomatie et pédagogie
- Sens de la communication et du dialogue, diplomatie, force de conviction, persévérance
- Analyse, organisation
- Travailler en équipe
- Esprit d'initiative, rigueur, curiosité, probité
- Animation, pédagogie

Sous la hiérarchie et l'autorité du conseiller de prévention, essentiellement affecté au service collecte en porte à porte dans un premier temps ; puis évolution des missions sur les autres services.

Une première mission d'1 an – 1an ½ sur la sécurisation des tournées :

- Suivi de tournées (3h-12h – 13h-20h)
- Sécurisation des circuits de collecte en collaboration avec le responsable de service et les chefs d'équipe
- Création des circuits sécurisés sur le logiciel d'aide à la navigation (travail collaboratif)
- Formation des agents à l'utilisation de la tablette de suivi des tournées – mise en place des plans de collecte dans chaque camion
- Mise à jour des circuits au fil de l'eau
- Organisation des tournées en cas de travaux longs en collaboration avec les responsables
- Travail en équipe de manière collaborative notamment avec les responsables d'équipes et les agents de collecte

Puis :

- Participation à l'élaboration du document unique et la mise en œuvre du plan d'actions sous l'autorité du conseiller de prévention
- Prévenir les situations qui risquent de mettre en danger la santé et la sécurité des agents : mettre en forme ses observations, rédiger des rapports, contribuer à la mise en place de projets de prévention
- Veiller à l'observation des prescriptions législatives et réglementaires : l'assistant de prévention doit donc connaître la réglementation, les principes de prévention, les risques professionnels. Il assure le suivi et vérifie le respect des règles en santé et sécurité au travail
- Faire progresser la connaissance des problèmes de sécurité et des techniques propres à les résoudre : l'assistant de prévention devra ainsi participer à la mise en place de sensibilisation, information et formation des agents
- Proposer des mesures pratiques propres à améliorer la prévention des risques.

4 - ROLE

L'assistant de prévention a un rôle déterminant en ce qu'il peut, au-delà de ses missions de surveillance, faire partager et convaincre du bien-fondé de la prévention des risques.

Il contribue à la prévention des risques professionnels. Ses connaissances et sa compétence lui permettent de s'associer aux équipes pluridisciplinaires pour tous les projets s'inscrivant dans son champ de compétence. Le soutien qu'il apporte permet d'éliminer, de réduire et/ou de prévenir les dangers liés aux différentes activités et diminue ainsi les risques potentiels d'accidents et de maladies liées au travail. Par ailleurs, son action vise à vérifier que les diligences normales sont effectuées et que par conséquent les obligations de l'autorité territoriale en matière de santé et de sécurité sont remplies.